

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-496

sur le développement économique : aides aux entreprises

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 12 000 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- . 42 000 € pour le soutien à la création d'entreprises,
- . 150 000 € pour le soutien à l'investissement industriel ;

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 3 000 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 100 748,45 €, pour le soutien à l'export ;

- d'attribuer les aides suivantes :

** sur le chapitre 909 du Budget de la Région :*

- 42 000 € en subventions, pour 4 bénéficiaires, au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,

- 150 000 € en avance remboursable pour 1 bénéficiaire, au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 2,

** sur le chapitre 939 du budget de la Région :*

- 100 748,45 € en subvention pour 12 bénéficiaires, au titre du FRAEX, conformément à l'annexe 3,

- 59 917,94 € via la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, pour 4 bénéficiaires au titre du FMC, conformément à l'annexe 4 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-497

sur le développement économique : modernisation sectorielle - soutien au projet Interreg-Euratlantique

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 3 402 000 € votée en 2006, un dossier « Modernisation sectorielle » d'un montant de 17 344,22 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 17 344,22 € à l'Association Ouest Atlantique, pour sa participation au projet EURATLANTIC pour l'année 2006 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-498

sur le développement économique : modernisation des territoires - aménagement de l'extension de la zone d'activités du Maresquier à Ouistreham

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 20 000 000 € votée en 2006, un dossier « Modernisation des territoires » d'un montant de 53 110 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à la ville de Ouistreham, une subvention de 53 110 €, soit 10 % d'une dépense éligible hors taxes de 531 106 €, pour l'extension et l'aménagement paysager de la zone d'activités du Maresquier ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-499

sur le développement économique : modernisation des territoires - financement de l'ENSICAEN (Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen) pour l'organisation de trois journées de sensibilisation des PME-PMI à l'Intelligence Economique 2006

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 3 402 000 € votée en 2006, un dossier « Modernisation des territoires » d'un montant de 41 747 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à l'ENSICAEN, une subvention d'un montant de 41 747 €, soit 43,70 % du programme des dépenses éligibles de 95 531,30 €, pour l'organisation de trois journées Intelligence Economique et la réalisation de la brochure de sensibilisation ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-500

sur le développement économique : implication des PME-PMI au sein de l'opération collective « développement durable » et du « prix Qualité »

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 3 000 000 € votée en 2006, un dossier « opération collective » d'un montant de 111 063 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 66 628 € à l'Association Qualité Management, au titre de l'opération collective Développement Durable et de la remise des Prix Qualité,

- 44 435 € à l'AFNOR, au titre de l'opération collective Développement Durable ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional considérant la date de commencement des opérations fixée au 1^{er} janvier 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-501

sur le développement économique : fonds de garantie Sofaris Région

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- la mise en place de la garantie Sofaris/Région auprès de MECAFORPRECISION à Brix (Manche), selon les conditions répertoriées dans le tableau de synthèse joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-501 bis

sur le retour des fonds mis à la disposition de la SODIE - Reversement au Conseil Général du Calvados

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel » des entreprises » de 12 M€, votée en 2006, un dossier « Soutien à l'investissement immatériel industriel » d'un montant de 269 486,41 € ;

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 3 M€, votée en 2006, un dossier « Soutien aux opérations collectives » d'un montant de 41 346,13 € ;

- d'attribuer au Conseil Général du Calvados, au titre du retour de fonds mis à la disposition de la SODIE :

- 269 486,41 € sur le chapitre 909 du Budget de la Région,

- 41 346,13 € sur le chapitre 939 du Budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-502

**sur l'économie sociale et solidaire : financement de l'Union Régionale des Sociétés
Coopératives Ouvrières de Production de l'Ouest - UR-SCOP**

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 1 350 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 28 760 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 28 760 € à l'Union Régionale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production de l'Ouest, correspondant à 20 % du budget prévisionnel, pour son action 2006 en Basse-Normandie, la subvention sera versée selon les conditions suivantes :

- pour l'acompte (18 760 €), sur production d'un rapport intermédiaire, conformément aux 4 phases d'action prévues,

- pour le solde, sur production au plus tard le 30 avril 2007 :

- . d'un rapport final, conformément aux 4 phases d'actions prévues,

- . du budget 2006 réalisé, pour toute l'action de l'UR-SCOP et pour la Basse-Normandie ; le versement du solde sera lui-même plafonné à 20 % du budget réalisé « Basse-Normandie » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-503

sur l'économie sociale et solidaire : Prime Régionale à la Création par l'Insertion

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 1 350 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 4 500 € pour la Prime Régionale à la Création par l'Insertion ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, aux trois créateurs figurant dans le tableau joint en annexe, un montant individuel de 1 500 € par création d'activité, soit un total de 4 500 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-504

sur la mer et le littoral : politique portuaire - ports de commerce (marchandises et voyageurs)

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Ports de commerce » de 8 000 000 € votée en 2006, un dossier « Port de Cherbourg » d'un montant de 38 167 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 38 167 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cherbourg-Cotentin, pour l'ensemble des travaux de réfection du Pont Tournant de Cherbourg ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-505

sur la pêche et les cultures marines : Promotion-Qualité-Valorisation - Promotion et Assistance Technique Qualité

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la promotion et assistance technique qualité, une subvention de 20 000 €, à la Commune de Port-en-Bessin-Huppain, pour l'organisation de la manifestation « le goût du large, fête de la coquille Saint Jacques et des produits de la pêche » en novembre 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-506

sur l'Europe

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'individualiser sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention globale de 8 000 € en faveur des élèves de BTS et Bac Professionnel des lycées d'enseignement agricole, au titre des bourses de stage en entreprise à l'étranger conformément au tableau joint en annexe;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-507

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 860 000 € votée en 2006, un montant global de 55 289 € dont :

- 13 289 € pour le dossier « FACIT »,
- 17 000 € pour le dossier « Ingénierie Territoriale »,
- 25 000 € pour le dossier « Réseaux » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », les subventions suivantes :

II au titre de l'action territoriale

- * à l'Association « Le Labyrinthe de Bayeux » :

- 6 000 € pour la 3^{ème} édition de la manifestation prévue du 14 juillet au 31 août 2006,

- * à l'Association « Normandy-Day » :

- 6 000 € pour la poursuite des actions 2006,

II au titre du FACIT

- * à Monsieur Jean-Jacques LECOUTURIER :

- 3 289 € pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une liaison amphibie reliant la plage d'Arromanches au port artificiel,

- * à la Communauté de Communes Intercom Séverine :

- 5 000 € pour la réalisation d'un projet ski sur herbe et luge d'été,
- 5 000 € pour la réalisation d'un projet de parcours acrobatique,

II au titre de l'accompagnement des réseaux

- * à l'Association Loisirs Accueil :

- 25 000 € pour un complément de subvention au titre du programme d'actions 2005-2006-2007 ;

décision.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-508

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 250 000 € votée en 2006, un dossier « Tourisme de Découverte d'Entreprise » d'un montant de 9 788,36 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, dans le cadre du tourisme de découverte d'entreprise, une subvention de 9 788,36 € à Monsieur François THIEBOT à Flamanville (Manche), pour la réalisation d'aménagements de la Ferme des 5 Saisons ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, sous réserve de la production des pièces réglementaires et des factures certifiées par les fournisseurs ; les dossiers mobilisant des crédits de fonctionnement feront l'objet d'une convention spécifique ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ce dossier afin de prendre en compte les dépenses à compter du 21 mars 2006, date de l'accusé réception ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-509

sur la modernisation des entreprises : Syndicat Mixte du Pôle Régional des Equipementiers Automobiles du Pays de Flers

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Fonds de modernisation industrielle » de 3 402 000 € votée en 2006, un dossier « Modernisation des entreprises » d'un montant de 42 042 €,

- sur l'AP « Fonds de modernisation industrielle » de 20 000 000 € votée en 2006, un dossier « Modernisation des entreprises » d'un montant de 1 176 000 € ;

- d'attribuer au Syndicat Mixte du Pôle Equipementiers Automobiles du Pays de Flers, les subventions suivantes :

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- 42 042 € pour la cotisation statutaire de la Région, au titre du fonctionnement,

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région :

- 1 176 000 € pour la cotisation statutaire de la Région, au titre des investissements ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-510

sur la modernisation des territoires : contrat de site d'Argentan - requalification des voiries et réseaux divers et aménagement paysager du Parc de l'Expansion

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de modernisation industrielle » de 20 000 000 € votée en 2006, un dossier « Modernisation des territoires » d'un montant de 68 242,54 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 68 242,54 €, soit 7 % d'une dépense éligible hors taxes de 974 893,36 €, à la SHEMA, pour la requalification des VRD et l'aménagement paysager du site de l'Expansion à Argentan ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-511

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « Nouveaux Services-Emplois Jeunes »

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Nouveaux Services - Emplois Jeunes », un montant global de 171,60 € conformément à l'annexe 1 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-512

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « Emplois Tremplins »

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Emplois-Tremplins » de 6 825 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 261 000 € pour l'aide à l'emploi,

- sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 977 € pour la professionnalisation des « Emplois Tremplins » ;

- d'attribuer, les subventions suivantes :

- 261 000 € sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour l'aide à l'emploi, conformément à l'annexe 1,

- 977 € sur le chapitre 931 du Budget de la Région pour l'aide à la professionnalisation, conformément à l'annexe 2 ;

- de modifier la délibération suivante :

- * délibération n° 06-231 du 24 mars 2006

- la subvention accordée au titre du volet « Emploi » à l'Association CERCLE NAUTIQUE DE VILLERS SUR MER est portée à 48 000 €, le salarié recruté ayant pu être reconnu « public prioritaire » ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-513

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « 1000 parcours pour l'emploi »

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « 1000 parcours pour l'emploi », un montant global de 46 867,50 € conformément à l'annexe 1,

- de modifier, conformément à l'annexe 2, la délibération n° 06-232 du 24 mars 2006 comme suit :

l'aide accordée initialement à l'AFT Formation Continue pour la formation de Mme Sylvie ZOTIER est transférée à IFTIM Collectivités, entité juridique support de cette action ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-514

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : formation des contrats aidés

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier « formation des contrats aidés » d'un montant de 4 371,60 € ;
- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 4 371,60 € conformément à l'annexe 1 ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-515

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : opérations de développement local

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 11 984 € pour le programme « Opérations de développement local » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant de 11 984 € réparti conformément à l'annexe 1,

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-516

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : création et reprise d'entreprises

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Création et reprise d'entreprises », pour un montant global de 23 257 €, les subventions suivantes :

- 8 377 € au Comité de Formation Agricole et Rurale pour la mise en place d'une action d'accompagnement des créateurs d'activité,

- 14 880 € à ORIFF-PL pour la mise en place de modules « préparation à l'exercice libéral » ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations et dans les conditions prévues au titre VI du livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-517

sur l'aménagement du territoire : Pays et agglomérations - investissement

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les modifications apportées :
 - au Contrat de Pays passé avec l'association du Pays d'Auge Expansion,
 - au Contrat d'Agglomération passé avec la Communauté Urbaine d'Alençon ;
- d'affecter sur l'AP « Pays et agglomérations » de 11 500 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 240 000 €, au titre du Contrat de Pays du Bessin au Virois ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 240 000 € à la commune de Vire, maître d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE
(CP du 16 juin 2006)

Bénéficiaires	Opérations	Coût HT	Aide de la Région
Pays du Bessin au Virois : Ville de Vire (14)	Réalisation du village équestre du Bocage Virois	1 271 500 €	240 000 € 18.88%

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-518

**sur l'aménagement du territoire : aide à l'animation et à la mise en place des « Pays » :
Pays d'Auge, Pays du Bessin au Virois, Pays d'Ouche, Pays du Perche, Pays de
Coutances**

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET,
FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD,
Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO,
LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'accompagner la démarche des Pays d'Auge, du Bessin au Virois, de Coutances, d'Ouche et du Perche ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, pour le fonctionnement des structures de ces pays pour l'année 2006, un montant total de 75 000 € réparti comme suit :

- 15 000 € à l'Association du Pays d'Auge Expansion,

- 15 000 € à l'Association du Pays du Bessin au Virois,

- 15 000 € au Syndicat Mixte du Pays de Coutances,

- 15 000 € à l'Association Pays d'Ouche Développement,

- 15 000 € au Syndicat Intercommunal pour le Développement du Territoire du Perche ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-519

**sur l'aménagement du territoire : maillage du territoire - attribution de subventions -
avenant**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les modifications apportées au Contrat « Pôle Intercommunal » de la Communauté de communes du Pays de Sées ;

- d'affecter sur l'AP « Maillage du territoire » de 10 000 000 € votée en 2006, un montant de 468 675 € pour le dossier Contrat « Pôle intercommunal » dont :

- 91 228 € pour la commune de Moyaux,
- 76 925 € pour la Communauté de communes de Montmartin-sur-Mer,
- 165 016 € pour la Communauté de communes de Saint-James,
- 86 516 € pour la Communauté de communes de Ducey,
- 48 990 € pour la Communauté de communes du Pays de Tinchebray ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux Communautés de communes ou Communes maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger aux dispositions générales du règlement des subventions d'investissement adopté le 20 décembre 2001 pour la subvention de 32 895 € accordée par délibération n° 04-547 du 20 septembre 2004, à la commune de la Lande-sur-Eure, pour l'aménagement du centre bourg dans le cadre du contrat de « Pôle Intercommunal » de la Communauté de communes du Pays de Longy-au-Perche et en conséquence de prolonger d'un an le délai imparti pour commencer les travaux ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE
(CP du 16 juin 2006)

Bénéficiaires	Objectifs	Coût HT	Aide Région sollicitée	Autres financements
Département du Calvados				
Commune de Moyaux	CPI de Moyaux Pays d'Auge : Aménagement du bourg	Coût total : 422 219 € Coût éligible : 383 524 €	91 228 € 21,61%	Département : 93 847 € Cme : 237 144 €
Département de la Manche				
Commune de Trelly	CPI de Montmartin sur Mer : Réalisation d'une salle de squash à Trelly	89 425 €	12 419 € 13,88%	Etat (DGE) : 26 828 € Communauté de communes : 11 000 € Commune : 39 178 €
Commune de Regnéville-sur-Mer	CPI de Montmartin sur Mer : Aménagement du front de mer (création d'un sentier piétonnier et mise en valeur du site)	Coût total : 358 469 € Coût éligible : 323 911 €	64 506 € 19,91%	Etat (DGE) : 50 000 € Département : 31 255 € Commune : 212 708 €
Commune de Saint Aubin de Terregatte	CPI de Saint James : Acquisition de locaux et aménagement d'un commerce multiservices	Coût total (acquisition et aménagement) : 345 930 €	80 736 € 23,33%	Etat (Fisac) : 79 236 € Département : 86 482 € Commune : 99 476 €
Commune de Saint Laurent de Terregatte	CPI de Saint James : Aménagement du bourg	Coût total : 734 973 € Coût éligible : 639 460 €	84 280 € 13,17%	Etat (1% paysage) : 45 000 € Département : 141 221 € Commune : 464 472 €
Commune de Marcilly	CPI de Ducey : Aménagement du bourg	Coût total : 432 192 € Coût éligible : 347 360 €	68 443 € 19,7%	Etat (DGE) : 69 475 € Etat (1% paysage) : 45 000 € Département : 36 026 € Commune : 213 248 €
Commune de Courtils	CPI de Ducey : Amélioration de l'éclairage public	Coût total : 45 617 € Coût éligible : 32 000 €	6 465 € 20,2%	Département : 11 760 € Commune : 27 392 €
Communauté de communes de Ducey	CPI de Ducey : Aménagement de la signalétique et de l'éclairage public de zones d'activités de la commune de Juilley	11 223 €	3 900 € 34,75%	Communauté de communes : 7 323 €
Commune de Poilley sur le Homme	CPI de Ducey : Aménagement de la Place de la Mairie	13 972 €	2 794 € 20%	Commune de Poilley sur le Homme : 11 178 €
Commune de Poilley sur le Homme	CPI de Ducey : Aménagement d'un belvédère au bord de la rivière de la Sélune	24 570 €	4 914 € 20%	Etat (1% paysage) : 7 371 € Commune : 12 285 €

Bénéficiaires	Objectifs	Coût HT	Aide Région sollicitée	Autres financements
Département de l'Orne				
Cdc du Pays d'Essay	CPI de la Cdc du Pays d'Essay : Aménagement et mise en sécurité du bourg de Boitron	96 067 €	27 600 € 28.72 %	Etat (DGE) : 33 630 € Cdc : 34 837 €
Cdc du Pays d'Exmes	CPI de la Cdc du Pays d'Exmes : Aménagement de la place de l'église d'Exmes	161 788 €	53 390 € 33 %	Etat (DGE) : 64 715 € Cdc : 43 683 €
Cdc du Pays d'Exmes	CPI de la Cdc du Pays d'Exmes : Aménagement de la place des écoles au Bourg Saint-Léonard	187 582 € Plafonné à 132 687 €	43 787 € 33 %	Etat (DGE) : 75 033 € Cdc : 68 762 €
Commune de Larchamp	CPI de la Cdc du Pays de Tinchebray : Restauration de l'église	33 393 €	9 990 € 29.91 %	Etat (DGE) : 13 320 € Cme : 10 084 €
Commune de Saint-Quentin-les-Chardonnets	CPI de la Cdc du Pays de Tinchebray : Réalisation d'un espace sportif	236 570 €	39 000 € 16.48 %	Etat (DGE) : 47 314 € Département : 47 314 € Cme : 102 942 €
Cdc du Pays de Sées	CPI de la Cdc du Pays de Sées : Aménagement de la place du Général de Gaulle et des rues adjacentes	1 170 711 €	399 947 € 34.16 €	Etat (DGE) : 205 724 € 1% paysage : 113 168 € Cdc : 451 872 €

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-520

sur les communications : Autoroute A28 - Rouen-Alençon

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n°06-428 du 19 mai 2006 comme suit :

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, au Groupement ALIS, un montant de 358 599,85 €, correspondant à l'appel de fonds n° 4 et la régularisation de l'appel de fonds n° 3 relatifs aux acquisitions foncières et travaux de remembrement, ainsi que l'actualisation définitive de l'appel de fonds n° 8 correspondant à la contribution forfaitaire, et répartie comme suit :

* au titre de la contribution publique aux dépenses d'acquisitions foncières et de travaux de remembrement

- 344 612,50 €, correspondant à l'appel de fonds n° 4,
- 904,90 €, correspondant à la régularisation de l'appel de fonds n° 3,

* au titre de la contribution forfaitaire

- 13 082,45 € correspondant à l'actualisation définitive de l'appel de fonds n° 8 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-521

sur les communications : Routes Nationales

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'anticiper la réalisation des travaux de mise à 2 x 2 voies du barreau des Flamands dans le cadre du contournement Est de Cherbourg ;

- d'attribuer à l'Etat, sur le chapitre 908 du Budget de la Région, au titre du programme routier en Basse Normandie, un crédit global de 6 133 333 €, correspondant aux deux opérations routières suivantes :

* Année de gestion 2005 :

- RN 12, Aménagement Hauterive - Le Mêle sur Sarthe : 2 733 333 €,

- RN 174, Aménagement Carentan Saint-Lô : 3 400 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

AVIS

N° 06-522

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

**sur le projet de modification du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération
caennaise**

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Au vu de la cohérence des orientations décrites dans le projet de modification du Plan de Déplacements Urbains avec les axes de l'Agenda 21 régional présenté lors de l'Assemblée Plénière du 12 mai 2006,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'émettre un avis favorable sur le projet de modification du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération caennaise notifié à la Région Basse-Normandie par VIACITES, le 28 avril 2006 ;

- d'autoriser le Président à notifier cet avis à VIACITES.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-523

sur les communications : transports ferroviaires - modernisation de la halte ferroviaire de Houlgate

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Gares » de 7 093 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 29 668,17 € pour les études et travaux de modernisation de la halte de Houlgate,
- 4 500 € pour le financement du mobilier de la halte de Houlgate ;

• d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 29 668,17 € à la commune d'Houlgate, pour la réalisation d'études et de travaux concernant la modernisation de la halte ferroviaire,

- 4 500 € à la SNCF, pour l'acquisition du mobilier de la halte de Houlgate ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-524

**sur les communications : transports ferroviaires - étude opérationnelle de cadencement
ferroviaire de la Normandie et du Mantois**

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes ferroviaires » de 1 000 000 € votée en 2006, un dossier « subventions études » d'un montant de 26 282 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 26 282 € à la Région Haute-Normandie, pour l'étude opérationnelle de cadencement ferroviaire de la Normandie et du Mantois, afin de valoriser le réseau ferroviaire bas-normand en facilitant les déplacements par des nœuds de correspondances efficaces ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution de subvention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-525

**sur l'investissement et le fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés**

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- * sur l'AP « Adaptation des locaux d'enseignement à la pédagogie et la rénovation et de la maintenance des locaux d'accueil et d'hébergement », de 66 000 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- ° au titre de la poursuite des programmes antérieurs

- 400 000 € en complément pour la restructuration des ateliers du lycée « Arcisse de Caumont » à Bayeux,

- ° au titre des nouvelles opérations du PPI 2005-2006 et de son avenant 2006

- 40 000 € pour le remplacement des menuiseries extérieures au lycée « Marie Curie » à Vire (maîtrise d'œuvre),

- 50 000 € pour le remplacement des menuiseries extérieures au lycée « Jean Mermoz » à Vire (maîtrise d'œuvre),

- 100 000 € en complément pour la création d'une salle polyvalente, d'un lieu de vie, de locaux pour les carrières sanitaires et sociales et pour l'aménagement de l'infirmerie au lycée « Maréchal Leclerc » à Alençon,

- 200 000 € pour engager le marché d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour l'opération de câblage dans les EPLE,

- 25 000 € pour la transformation de trois logements de fonction à la cité mixte « Marcel Gambier » à Lisieux, dans le cadre de la convention signée avec le Conseil Général du Calvados,

- 100 000 € en complément pour la mise en conformité des postes de distribution et de transformation électriques des lycées de Basse-Normandie,

- * sur l'AP « équipements pédagogiques dans les établissements publics » de 6 100 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 715 297,40 € pour des équipements pédagogiques,

- 190 000 € pour le service général ;

- d'attribuer :

® sur le chapitre 902 du budget de la Région

- * au titre des équipements,

- 138 subventions pour l'acquisition d'équipements pédagogiques, conformément à l'annexe II.1,

- 9 subventions pour l'acquisition d'équipements de service général, conformément à l'annexe II.2,

® sur le chapitre 932 du budget de la Région

* au titre des dépenses de fonctionnement complémentaires aux établissements publics :

- 6 subventions conformément à l'annexe V,

* au titre de la politique éducative :

- 10 subventions au titre du Fonds Social Régional, conformément à l'annexe VI,

® sur le chapitre 938 du budget de la Région

* au titre de la politique éducative :

- 1 subvention au titre du transport des lycéens vers des manifestations culturelles et de culture scientifique soutenues par la Région,, conformément à l'annexe VI ;

• de déroger à la règle de la prescription quadriennale et de prolonger jusqu'au 31 août 2006 le délai imparti pour permettre le versement du solde, soit 9 617 €, de la subvention de 21 622,18 € accordée par délibération n° 02-304 du 17 mai 2002 au lycée « Notre-Dame de Nazareth » à Douvres la Délivrande, au titre des dépenses d'équipement et d'aménagement dans les établissements d'enseignement privé ;

• de modifier la délibération suivante :

* au titre des dépenses d'équipement et d'aménagement dans les établissements d'enseignement privé

- délibération n° 06-437 du 19 mai 2006

la subvention de 18 103,91 € accordée en faveur du lycée « Les Rosiers » à Lisieux, pour l'aménagement et d'équipement d'une salle pédagogique de vente est portée à 24 138,54 € pour prendre en charge la totalité de la dépense, s'agissant d'une augmentation de capacité d'accueil subventionnée à 100% ;

• d'autoriser le Président à signer :

- une convention avec la Communauté de communes du Pays Fertois, dont le projet est joint en annexe, précisant que la Région Basse-Normandie est propriétaire du bâtiment contigu au petit gymnase du lycée « Les Andaines » à la Ferté-Macé, construit dans le cadre d'un groupement de commandes,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-526

sur le fonds commun du service hébergement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 7 subventions pour un montant global de 78 900 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-527

sur l'enseignement supérieur : opération d'investissement hors CPER - équipement de laboratoires multimédia de l'IUT de Caen

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « ESA » de 809 720 € votée en 2006, un dossier « opérations diverses » d'un montant de 68 200 € pour les équipements de laboratoires multimédia pour l'IUT de Caen ;

- d'attribuer, sur le chapitre 902 du Budget de la Région, une subvention de 68 200 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour la prise en charge d'équipements de laboratoires multimédia au profit de l'IUT de Caen ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-528

**sur l'enseignement supérieur : écoles de formations paramédicales et de sages-femmes
relevant de centres hospitaliers - fonctionnement 2006**

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, pour un montant global de 11 787 970 €, à compter du 1^{er} juillet 2006, une subvention mensuelle aux centres hospitaliers gestionnaires d'écoles de formations sanitaires, réparti conformément au tableau joint en annexe, déduction faite des acomptes déjà versés de janvier à juin 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-529

sur la recherche : orientation, soutien et expertise des pôles, réseaux et équipes de recherche

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 7 218 749 € votée en 2006, les montants suivants :

- . 60 000 € pour le dossier « accompagnement des jeunes équipes avec les organismes »,

- . 2 196,18 € pour le dossier « Pôle Universitaire Normand : réseaux Matériaux polymères Plasturgie »,

- sur l'AE « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 9 727 593 € votée en 2006, les montants suivants :

- . 5 000 € pour le dossier « Fonds Régional de Recherche et de Développement »,

- . 2 180 € pour le dossier « Soutien à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle »,

- . 2 100 € pour le dossier « Orientation, expertises, évaluation » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 909 du Budget de la Région :

- ° au titre de l'accompagnement des jeunes équipes avec les organismes

- 60 000 € à l'INSERM, pour la deuxième phase du programme AVENIR,

- ° au titre des réseaux Pôle Universitaire Normand

- 2 196,18 € à l'ISPA Entreprises, pour l'équipement du réseau Matériaux Polymères Plasturgie,

- * sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- ° au titre du Fonds Régional de Recherche et de Développement

- 5 000 € au GIP Pôle Universitaire Normand, pour les Doctoriales de Normandie 2006,

- ° au titre du soutien au financement des Colloques

- 2 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le colloque annuel du Groupe Français de Rhéologie,

- ° au titre du soutien des déplacements des lycéens

- 180 € au Lycée Jeanne d'Arc de Bayeux, pour le déplacement de lycéens dans le cadre de la « Journée Portes Ouvertes CYCERON » du 13 mars 2006,

- ° au titre de la rémunération des experts

- 2 100 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prendre en compte à partir du 1^{er} janvier 2006, les justificatifs des frais afférents pour le programme AVENIR ;
- d'effectuer le versement de la subvention au Lycée Jeanne d'Arc sur présentation de factures et aux sept experts sur présentation de la délibération ;
- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-530

sur la recherche : Innovation, Interface Recherche-Entreprises - transfert de technologie

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 9 727 593 € votée en 2006, un dossier « Potentiel Humain » d'un montant de 44 663 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- 6 635 € pour quatre aides, au titre de la procédure des Stages Technologiques Régionaux, réparti conformément à l'annexe 1,

- 38 028 € à l'Université de Caen, au titre de la procédure des Allocations Post-Doctorales en Laboratoire ayant une activité de recherche appliquée ou finalisée, conformément à l'annexe 2 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-531

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 3 440 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 6 000,00 € pour le programme « Contrats d'Objectifs et de Partenariats »,
- 90 497,20 € pour le programme « Accompagnement des structures de formation et développement de l'ingénierie pédagogique » ;

- d'attribuer pour un montant global de 96 497,20 €, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- * au titre des Contrats d'Objectifs et de Partenariats

- 6 000 € à ARDEFA, conformément à l'annexe 1,

- * au titre du programme « Accompagnement des structures de formation et développement de l'ingénierie pédagogique »

- 10 497,20 € pour la démarche éco-citoyenneté, conformément à l'annexe 2,

- 80 000 € à l'Université de Caen pour la phase d'ingénierie de son projet de mastère professionnel « Santé, Soins et Société » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-532

sur l'apprentissage

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Contrat d'objectifs et de moyens - apprentissage » de 8 000 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 1 901 475 € pour le programme « Contrat d'objectifs et de moyens - apprentissage » ;

- d'arrêter :

- pour un montant global de 22 542 115 € les subventions de fonctionnement 2006 des CFA, conformément à l'annexe 1 - colonnes a et b,

- pour un montant prévisionnel global de 1 980 818 € les subventions relatives au transport, à l'hébergement et à la restauration en faveur des apprentis pour 2006, conformément à l'annexe 1 - colonne c ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 5 446 687 € dont 1 901 475 € au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens signé avec l'Etat pour le développement de l'apprentissage, réparti comme suit :

- 5 439 398 € dont 1 894 186 € au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens, correspondant pour l'année 2006, au solde des subventions de fonctionnement des CFA, de transport, d'hébergement et de restauration, conformément à l'annexe 1 - colonne h,

- 7 289 € à la DRONISEP pour la réalisation d'une plaquette d'information sur l'apprentissage ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-533

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : formation tout au long de la vie

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation Professionnelle Continue » de 9 170 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 8 696,85 € pour le programme « Financements individuels »,
- 17 550,00 € pour le programme « Validation des Acquis de l'Expérience »,
- 170 026,00 € pour le programme « Culture, tourisme et autres secteurs »,
- 402 382,85 € pour le programme « Métiers de la mer et des cultures marines » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, pour un montant global de 713 655,70 €, les subventions suivantes :

- * au titre du congé individuel de formation :
 - 115 000 € à UNIFAF,

- * au titre des financements individuels :
 - 8 696,85 € conformément à l'annexe 1,

- * au titre de la Validation des Acquis de l'Expérience :
 - 17 550 € conformément à l'annexe 2,

- * au titre du programme « Culture, tourisme et autres secteurs »
 - 170 026 € à l'Atelier des Métiers d'Art d'Argentan, conformément à l'annexe 3,

- * au titre du programme « Métiers de la mer et des cultures marines »
 - 402 382,85 € conformément à l'annexe 4 ;

- de prendre en charge, par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations à l'annexe 5 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-534

**sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : actions territorialisées en
faveur des demandeurs d'emploi**

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre des actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi, un montant global de 1 443 116 € réparti comme suit :

- * au titre de la lutte contre l'illettrisme

- 6 904 € à l'Association Chantier Ecole de Basse-Normandie pour la poursuite de son action visant à développer le partenariat entre Ateliers de Formation de Base et Chantiers d'insertion,

- * au titre des formations qualifiantes jeunes et adultes

- 1 386 000 € à la Direction Régionale de l'AFPA Basse-Normandie,
 - 50 212 € conformément à l'annexe 1 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- * au titre des formations qualifiantes jeunes et adultes

- délibération n° 06-250 du 24 mars 2006

- 4 712,00 € au GRETA Sud Normandie,
 - 9 508,35 € au GRETA Caen-Bayeux
 - dans le cadre de parcours de formation pour des demandeurs d'emploi ;

- délibération n° 06-448 du 19 mai 2006

les montants sont modifiés conformément à l'annexe 2 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-535

sur la formation professionnelle continue et l'apprentissage : investissements

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter, sur l'AP de 6 200 000 € votée en 2006 pour l'aide à l'investissement dans les centres de formation et les CFA, les dossiers suivants :

- 56 471 € pour la formation professionnelle continue,
- 89 471 € pour l'apprentissage ;

- d'attribuer, sur le chapitre 901 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 145 942 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-536

sur la formation professionnelle : marchés

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer les marchés et avenants, ainsi que tous les actes s'y rapportant, pour toutes les opérations détaillées dans l'annexe jointe en annexe.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-537

sur la jeunesse et les sports : Amélioration des équipements sportifs

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Amélioration des équipements sportifs » de 3 000 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 56 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 56 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiements suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire ou par le comptable ou le Président de l'association ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers de plan de développement des ligues ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-538

sur la jeunesse et les sports : Aide au sport de haut niveau

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au sport de haut niveau, un montant global de subventions de 299 500 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-539

sur la jeunesse et les sports : Aide au mouvement sportif

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant global de subventions de 39 350 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-540

sur la jeunesse et les sports : Vie Associative

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la vie associative, un montant total de subventions de 7 120 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-541

sur la coopération décentralisée

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « coopération décentralisée » de 200 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 18 250 € ;

- d'attribuer, au titre de la coopération décentralisée, conformément au tableau joint en annexe, les subventions suivantes ;

- 18 250 € au titre de l'investissement, sur le chapitre 900 du Budget de la Région,

- 62 120 € au titre du fonctionnement, sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-542

sur les Droits de l'Homme

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des Droits de l'Homme, un montant global de subventions de 33 770 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-543

sur la culture : célébration du centième anniversaire de LEOPOLD SEDAR SENGHOR

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Année SENGHOR », un montant de 19 700 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Part demandeurs et divers
Musique en Normandie	Manifestations pour le centenaire de Senghor : concerts 3 avril : A. KOUYATE à l'Espace SENGHOR à Verson ; 20 avril : dîner sénégalais et chants avec A. KOUYATE ; 13 mai : concert à l'Abbaye-aux-Dames pour un hommage poèmes et musique « Entre Seine et Siné » ; 24 et 29 juin : concert A. KOUYATE à Bayeux et Cerisy-la-Salle ; 13 octobre : concert avec Daraa J à Saint-Lô	19 700 €	19 700 €	/	/	/	/

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-544

sur la culture : soutien au spectacle vivant

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur du spectacle vivant », un montant total de subventions de 93 400 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE : SPECTACLES VIVANTS

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Département	Part Ville	Part demandeurs et divers
Association Espace Jean VILAR (Ifs)	Aide au titre de la programmation 2006 sur le thème : « Des formes croisées aux formes inclassables »	527 904,23 €	50 000 €	38 000 €	16 800 € Calvados	367 767 € Communauté d'agglomération Caen-La-Mer	2 500 € ODIA Normandie 9 000 € ONDA 43 837,23 € Autofinancement
ODACC (Office Départemental d'Action Culturelle du Calvados)	Actions en milieu rural	35 000 €	8 400 €	/	15 000 € Calvados	4 600 € communes	7 000 € Autofinancement
Association Amavada (Caen)	« Le chant du chien » : tiré d'un roman épistolaire de Milshtein, peintre moldave. Spectacle créé à Paris au centre culturel Rachi en novembre 2006, en résidence au Panta Théâtre et à la Scène Nationale 61 en septembre-octobre	207 714 €	15 000 €	55 000 €	10 000 € ODACC	/	25 000 € ODIA 25 000 € Scène Nationale 61 3 000 € Panta Théâtre 4 000 € Tanit Théâtre 13 714 € contributions privées 57 000 € autofinancement
Théâtre en Partance/Les Embruns (Bricqueville/Mer)	Création de « Chahuts » d'après Jacques Prévert	131 106 €	20 000 €	/	22 867 € Manche	12 196 € Villes conventionnées dont Saint-Lô 12 196 € Achat de spectacles par la ville de Cherbourg	15 245 € ODIA 15 245 € Festival du livre et de la jeunesse 15 245 € achat conventionné 18 112 € Autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-545

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », un montant global de subventions de 35 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier « Les Danses du Monde » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE : FICR (Fonctionnement)

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Part demandeurs et divers
Les Danses du Monde (Cormelles-Le-Royal)	« Les Rencontres des danses du Monde ». Programme : bal tango, stages de découverte country, hip-hop, cha-cha, danses africaines, danses orientales ; grand spectacle de démonstration des danses du monde. Dates : 12-14 mai 2006	14 950 €	2 000 €	/	2 000 € Calvados	3 000 € Fleury/Orne	7 950 € Autofinancement
ETC Compagnie JP DUPUY	<u>Dans le cadre des projets d'animation culturelle menés par les lycées ou les associations d'éducation populaire</u> Stage réalisation « Liberté, liberté chérie » : dispositif de soutien aux pratiques amateurs. Disciplines : vidéo, théâtre, danse, théâtre de rue.	85 500 €	10 000 €	3 000 € DRAC 18 000 € Jeunesse et Sport	5 000 € Calvados 7 500 € ODACC	/	10 000 € divers 32 000 € autofinancement
Centre Spirales (Anctoville)	3 ^{ème} festival de l'Errance. dates : 22-23 juillet 2006. Localisation : château d'Anctoville Festival centré sur les Amérindiens. : musique traditionnelle des indiens navajos ; création d'une peinture de sable collective ; musique traditionnelle Baül (Inde) ; Cie de danse Sophie Quénon.	42 500 €	15 000 €	/	3 000 € Calvados	/	5 000 € (réserve parlementaire) 4 000 € Leader+ 1 500 € CRL 14 000 € autofinancement
Racines normandes	Echanges culturels avec le Québec. Organisation des cousinades sur le thème de la culture amérindienne en novembre 2006. Localisation : Mortagne-au-Perche	37 800 €	8 000 €	/	2 000 € Orne	4 500 € Mortagne 300 € CDC Bassin de Mortagne	5 000 € Leader+ 10 000 € entreprises privées 8 000 € autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-546

sur la culture : aménagement de lieux de spectacles

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter du l'AP « Création artistique » de 1 898 000 € votée en 2006, un montant de 5 176,02 € pour le dossier « Aménagement de lieux de spectacles » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de l'aménagement des lieux de spectacles, une subvention de 5 176,02 € conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par l'expert-comptable ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE : Aménagement de Lieux de Spectacles

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
Actéa (Caen)	Remplacement du parc de matériel son, vidéo et lumière utilisé pour la création de spectacles et pour l'école d'acteurs (1 PC portable, des logiciels, 1 caméra professionnelle, 1 vidéo projecteur, des enceintes passives, 1 amplificateur)	25 888,12 €	5 176,02 €	7 410,26 € DRAC	3 705,13 € ODACC	1 500 € ville de Caen	8 096,71 € Autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-547

sur la culture : aide aux plasticiens

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Création artistique » de 1 898 000 € votée en 2006, un montant de 1 000 € pour le dossier « Aide aux plasticiens » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de l'aide aux plasticiens, une subvention de 1 000 € conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par le Président ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE / AIDE AUX PLASTICIENS

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Département	Part Ville	Part demandeurs et divers
Association Opération Elodie	Aide à l'artiste Elodie STUDLER, victime d'un sinistre.	69 950 €	1 000 €	6 500 € DRAC	/	/	5 000 € assurances 2 500 € Fondation Taylor 6 000 € mairie et association de particuliers 3 000 € académie des Beaux- Arts 1 000 € CNAP 500 € Dons en matériel maison Gerstaecker 44 450 € autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-548

sur la culture : soutien en faveur de expositions

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des expositions », un montant global de subventions de 42 700 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour l'Association « Collectif Art Plume » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE / EXPOSITIONS

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Département	Part Ville	Part demandeurs et divers
CDC Pays d'Argentan	Exposition Gérard FROMANGER : « Peintre, poètes, philosophes, amis : portraits ». Dates : 1 ^{er} juillet-30 septembre 2006. Lieu : médiathèque d'Argentan	16 600 €	6 000 €	/	/	4 000 € Argentan 6 600 € CDC Pays d'Argentan	
Ville de Lisieux	Exposition consacrée à François GUIZOT (1787-1874), homme politique et historien. Dates : 1 ^{er} juillet-31 octobre 2006. Localisation : musée d'art et d'histoire de Lisieux	33 011 €	3 000 €	6 000 € DRAC	6 000 € CG14	/	18 011 € autofinancement
Association "Collectif Art Plume" (Saint-Lô)	Expositions et résidences : Christian LARSONNEUR et Frédéric LAIR (17 mars-8 avril 2006) et accueil de 10 artistes en résidence.	27 455,51 €	3 700 €	3 000 € DRAC	3 000 € CG50	3 700 € ville de Saint-Lô	8 059,92 € Bénévolat 300 € partenaires privés 5 695,59 € autofinancement
Ville de Bayeux (Musée de la Tapisserie de Bayeux)	Exposition : « Sur les traces des vikings dans la tapisserie de Bayeux ». Présentation d'objets issus de fouilles archéologiques et copies d'objets représentés sur la tapisserie. Exposition présentée à Copenhague, Jelling, Francfort et Borg. L'exposition est le fruit de la collaboration entre le conservateur Madame LEMAGNEN et la spécialiste danoise de la Tapisserie, Madame BERTELSEN. Dates : 13 janvier-2 mai 2007.	127 780 €	30 000 €	5 000 € DRAC	35 500 € Calvados	57 280 € Bayeux	/

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-549

sur la culture : Pôle d'Art Contemporain

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. TOURRET ne prenant pas part au vote,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Pôle d'Art Contemporain », une subvention de 45 000 € au CNAC Georges Pompidou, pour la réalisation de l'étude relative au pôle culturel contemporain ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-550

sur la culture : soutien à la diffusion musicale

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion musicale », un montant total de subventions de 80 700 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour les dossiers concernant la Compagnie Papaq et l'Ensemble De Caelis ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE DIFFUSION MUSICALE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
Association Les concerts de Valognes	Festival du 1 ^{er} au 5 août 2006 à Valognes : 10 concerts : la pianiste Florence MILLET, pour un programme Beethoven, Schumann, Debussy ; soirée consacrée aux Ave Maria du monde avec l'ensemble Calliope ; 3 concerts promenades ; « Trombone4 » ; une balade avec Le Dit de l'Eau.	78 000 €	8 000 €	/	16 000 € Manche	14 000 € communauté de communes	6 000 € sponsors 13 000 € Crédit Agricole 21 000 € autofinancement
Office du tourisme de Touques	Les Tréteaux du vendredi. Dates : 7, 14, 21 juillet et 4, 18, 25 août 2006. Programme : Bezo, Kim Novak, Pow Wow ; Les vacances du montreur (marionnettes) ; projection du « Château ambulant », film d'animation japonais de Miyazaki. ; salsa avec Afincao. Localisation : Touques.	55 630 €	1 500 €	/	2 300 € Calvados	/	18 500 € Partenariat privé 33 330 € autofinancement
Office du tourisme de Touques	Ah ! ça gratte. Festival de guitare acoustique avec Le collectif Jazz manouche et A. Debarre Trio ; Latcho Drom, Opa Tsupa... Localisation : Touques. Dates : 12-14 août 2006.	46 000 €	2 500 €	/	2 000 € Calvados	/	8 000 € mécénat 33 500 € Autofinancement
Théâtre du Trident (Cherbourg-Octeville)	Concert du chœur Accentus. Programme : Brahms, Schumann, Rihm. Date : 24 novembre 2006	30 443 €	15 000 €	/	/	/	15 443 € autofinancement
Papaq (Caen)	Percu6mix Dates : 8-10 juin 2006 Localisation : Blainville-sur-Orne	23 502 €	5 000 €	5 000 € DRAC	1 000 € Orne	6 015 € Blainville-sur-Orne	300 € Théâtre du Champ Exquis 1 968 € Papaq prod 4 219 € autofinancement

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
Fédération musicale de Basse-Normandie	Activités : formation des chefs d'orchestre d'harmonie, stages dans les orchestres départementaux, stages instrumentaux ; partothèque à la disposition des sociétés musicales. Programme pédagogique élaboré au plan national mis à disposition des écoles de musique.	214 731 €	15 200 €	22 867 €	16 769 € Calvados 6 098 € Orne 6 098 € Manche	/	9 050 € Partenaires privés 138 649 € autofinancement
Ensemble De Caelis (Flers)	Projet de résidence à l'IMEC intitulé « Musica speculativa » d'avril à mars 2007 : commande d'une œuvre à Jonathan BELL. Création de « Dédales » : projet avec la Cie de danse AlleRetour autour du thème du Labyrinthe. Dates : 18, 30 avril, 17 juin 2006.	260 739 €	20 000 €	50 000 € DRAC 13 190 € AFAA	3 000 € Orne	/	9 466 € IMEC 3 093 € Abbaye de Royaumont 10 000 € mécénat France Télécom 151 990 € autofinancement
Musiques en herbe (Martinvast)	7 ^{ème} Festival Les Arts Zimutés ; Les blérôts de Ravel, Chiche Orchestra.... Dates : 23-25 juin 2006 Découverte de jeunes talents, promotion de groupes régionaux.	24 700 €	3 000 €	0	10 000 € CG50	800 € Martinvast 1 900 € Cherbourg 2 000 € CUC	7 000 € autofinancement
Association Art Sonic (Briouze)	11ème Festival Art Sonic Dates : 20-22 juillet 2006 Musiques actuelles à dominante électro-rock	326 856 €	8 000 €	/	7 000 € Orne	1 500 € Briouze 1 000 € Communauté de communes	15 000 € Leader + 2 500 € sponsors 35 000 € partenariat (CNVV) 256 856 € autofinancement
Communauté de Communes du Pays de Falaise	Organisation du festival de musique et danse du Pays de Falaise. Dates : 8-16 juillet 2006	45 800 €	2 500 €	/	6 000 € Calvados	13 300 Falaise	2 500 € sponsors 21 500 € autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-551

sur la culture : soutien à la pratique instrumentale amateur

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Musique » de 45 735 € votée en 2006, un montant de 7 702,05 € pour le dossier « Instruments de musique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de la pratique instrumentale amateur, un montant global de subventions de 7 702,05 € conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :

- * présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire, pour les subventions accordées aux Collectivités locales ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

Annexe

ECOLE	BENEFICIAIRE	MONTANT DES ACHATS	CONSEIL REGIONAL	DEPARTEMENT	VILLE	AUTOFINANCEMENT
Ecole Municipale de Musique	Commune de Condé-sur-Huisne	2 784,44 €	1 113,77 €	883,56 € Orne	787,11 € Condé-sur-Huisne	
Ecole Municipale de Musique	Association L'Indépendante de Messei	13 558 €	5 423,20 €	/	2 276 € commune 2 150 € syndicat intercommunal	3 708,80 €
Ecole de musique du Pays de Briouze	Association Ecole de musique du Pays de Briouze	2 912,70 €	1 165,08 €	873,81 € Orne	/	873,81 €
TOTAL		19 255,14 €	7 702,05 €			

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-552

sur la culture : soutien en faveur des salons du livre

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des salons du livre », un montant global de subventions de 7 000 € conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour le dossier de l'Association des Amis du Val de Maizet ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Part demandeurs et divers
Association Pages et Paysages (Caen)	Balades littéraires Programme : « Le fantastique de la lande et des marais du Cotentin » « Les chemins mythiques de la Baie du Mont-Saint-Michel », « Le Pays de Barbey d'Aureville », « L'imaginaire de la forêt normande » ; « Pages à pas dans une ville » : Coutances, Caen, Granville, Honfleur, Hérouville-Saint-Clair.	31 000 €	2 000 €	1 500 € DRAC	1 500 € Calvados	/	13 000 € partenariat (communes, associations) 13 000 € autofinancement
Mairie de Equeurdreville-Hainneville	11 ^{ème} festival du conte et de la parole « Passeurs de mots ». Dates : 14-22 octobre 2006. 39 représentations : 24 pour les scolaires, 6 pour enfants de – 7 ans, 5 familiales et 4 pour adultes.	67 000 €	3 000 €	2 000 € DRAC	3 000 € Manche	/	59 000 € autofinancement
Association des Amis du Val de Maizet	3 ^{ème} Festival de bandes dessinées dates : 3-4 juin 2006	20 920 €	2 000 €	/	3 000 € Calvados 2 500 € ODACC	1 000 € CDC 1 000 € Pays du Pré-Bocage	2 500 € Crédit Agricole 720 € restauration 7 200 € entrées 1 000 € autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-553

sur la culture : diffusion audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion audiovisuelle », une subvention de 15 000 € conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE DIFFUSION AUDIOVISUELLE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
Cinéma Le Lux (Caen)	Activités : favoriser la découverte de cinématographies étrangères, diffuser des films peu médiatisés, favoriser l'éducation à l'image et la formation du jeune public.	785 619 €	15 000 €	/	12 000 € Calvados	233 600 € Caen-La-Mer	10 000 € contrat ville 17 000 € Europe 28 800 € CNC 4 779 € Canal+ 464 440 € autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-554

sur la culture : Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier, concernant les aides directes aux auteurs en écriture et réécriture, les conditions de paiement fixées à l'article « Montant et modalités de versement de la subvention » figurant dans la convention établie entre la Région et les bénéficiaires, de la façon suivante :

« la subvention sera versée selon l'échéancier suivant :

- 70 % dès la notification de la présente convention,
- 30 % sur présentation du projet développé (synopsis, scénario, note d'intention) adressé en 3 exemplaires à la Région et en 2 exemplaires à la Maison de l'Image » ;

- d'appliquer ces mêmes modalités de versement aux dossiers suivants :

* délibération n° 05-893 du 21 novembre 2005

- Joël BRISSE - aide à l'écriture de "Les invisibles" ;
- Grégoire JEAN-BAPTISTE - aide à l'écriture de "En attendant Pollux..." ;
- Clara BOURREAU - aide à la réécriture de "D comme Dantès" ;
- Frédéric VIDEAU - aide à l'écriture de "Au lit, une histoire d'amour sans drap de dessus !" ;

* délibération n° 06-262 du 24 mars 2006

- Violaine FAVART - aide à l'écriture de "Bastien et Annaëlle" ;
- Lucia SANCHEZ - aide à la réécriture de "Ce n'est rien, c'est mon père" ;
- Mohamed SIAD - aide à l'écriture de "La Maraude" ;
- Bénédicte HEBERT - aide à l'écriture de "M le cinéma".

* délibération n° 06-460 du 19 mai 2006

- Jacques DESCHAMPS et Zoé GALLERON - aide à l'écriture de "Koré Nani" ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-555

sur la politique de la ville : contrat de ville de l'agglomération caennaise

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Politique de la ville » de 1 750 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 45 000 € au titre du « Contrat de ville de l'Agglomération Caennaise » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 45 000 € à la SA HLM LogiPays, pour la résidentialisation des immeubles sis aux 37, 39 et 41 rue Pasteur à Fleury-sur-Orne, représentant 8,7 % de la dépense éligible sur un coût global HT estimé à 517 251,38 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-556

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE de 200 000 € votée en 2006, pour la politique régionale en faveur du logement, un montant de 4 600 € pour le dossier « Etude et suivi-animation des O.P.A.H.» ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, un montant global de 4 600 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers déposés en 2005 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

Annexe**(CP du 16 Juin 2006)****REHABILITATION DE L'HABITAT PRIVE**

BENEFICIAIRE	OPERATION	COUT SUBVENTIONNABLE TTC	AIDE REGIONALE SOLLICITEE
Communauté de Communes du Pays de Livarot	Étude préalable de l'OPAH confiée à Habitat et Développement du Calvados	18 402 €	4 600 € (25%)

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-557

sur la santé et les territoires : prévention en matière de santé publique

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Prévention et solidarités » de 216 225 € votée en 2006, un montant de 76 225 €, au titre du programme « prévention en matière de santé publique » ;
- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, une subvention de 76 225 € à l'Observatoire Régional pour la Santé en Basse-Normandie, pour mener à bien ses actions en 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-558

sur les actions en faveur des personnes handicapées

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 06-79 du 27 janvier 2006 comme suit :
 - la subvention de 434,25 € initialement attribuée à Madame Sandrine COURTOIS, domiciliée 149, rue de Bretagne à Granville, pour l'aménagement de son logement, est versée à la M.D.P.H. de la Manche ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-559

sur le soutien aux actions de solidarité

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, pour un montant total de 3 500 € au titre du soutien exceptionnel de la Région aux actions de solidarités, les subventions suivantes :

- 1 500 € au CLIC du Pays d'Argentan et du Pays d'Auge Ornaïs pour l'organisation du 2^{ème} Salon du Handicap et de la Personne Agée pour Professionnels et Particuliers du 19 au 21 octobre 2006, au Hall des Expositions à Argentan,

- 1 000 € à l'Association Nationale du Syndrome X Fragile pour l'organisation, du 25 au 28 mai 2006, du « week-end des familles » (organisation de tables rondes en présence de professionnels et dont les thèmes sont choisis par les parents, animations sportives et ludiques pour les enfants, soirées festives et visites touristiques), à Blainville-sur-Mer,

- 1 000 € à Alcool Assistance - La Croix d'Or, pour l'organisation le 18 juin 2006 d'un Congrès régional à Vire sur le thème : « Le réseau vit pour et par le malade » ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour l'Association Nationale du Syndrome X fragile ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-560

sur l'environnement : Parcs Naturels Régionaux et sites - actions territoriales

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Parcs Naturels et Sites » de 2 535 000 € votée en 2006, un montant de 40 000 €, pour le dossier « actions territoriales » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 06-561

sur l'environnement : politiques de l'eau et des risques

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Eau et Risques » de 2 200 000 € votée en 2006, un montant global de 44 254 € dont :

- 12 600 € pour le dossier « SAGE »,
- 13 341 € pour le dossier « Restauration des cours d'eau »,
- 18 313 € pour le dossier « Préservation du trait de côte » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région :*

au titre du dossier « SAGE »

- 12 600 € à la commune d'Isigny-le-Buat pour la réalisation de la 2^{ème} tranche du programme de restauration des cours d'eau du bassin de l'Oir,

au titre du dossier « Restauration des cours d'eau »

- 7 797 € à la Communauté de Communes de la Visance et du Noireau, pour la 2^{ème} phase de son programme pluriannuel de restauration de cours d'eau,

- 2 500 € à la Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise pour la réalisation de la 2^{ème} tranche du programme de restauration du Fumichon et du Semilly,

- 2 420 € à la Communauté de Communes du canton de Vassy pour la 3^{ème} tranche de son programme de restauration de cours d'eau du bassin versant de l'Allière,

- 624 € à l'AAPPMA du bassin de la Sienne pour l'aménagement d'une passe à poissons sur la rivière l'Allemagne ;

au titre du dossier « Préservation du trait de côte »

- 18 313 € aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe ;

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région*

- 1 848 € à l'Association BS2A pour l'organisation, dans le cadre du SAGE, d'une « fête de la Sélune » le 1^{er} juillet 2006 ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour le dossier d'Isigny-le-Buat ;

- de proroger d'un an l'autorisation de commencement des travaux relatifs à la construction d'une passe à poissons au Moulin des Pêcheries sur la Sée - commune de Brécey (subvention de 4 730 € accordée par délibération n° 04-790 du 11 novembre 2004 à l'AAPPMA « La truite de Sée ») ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération au prorata des dépenses réalisées :

- *sur proposition du service technique de contrôle,

- *ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-562

sur l'environnement : énergie, air et déchets

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Energie, Air et Déchets » de 2 000 000 € votée en 2006, les montants suivants :

- 129 380 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
- 16 807,50 € pour le dossier « Qualité de l'air-Economies d'énergie »

• d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Bois-énergie

- 10 875 € au SEP Valorisation pour une plateforme de préparation de bois,
- 15 644 € à Biocombustible S.A. pour l'acquisition d'un conteneur pompe, équipé d'un agrégat pour le déchargement pneumatique de bois déchiqueté,
- 1 500 € à la commune de la Lucerne d'Outremer (Manche) pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur,
- 75 000 € à la société ACOME (Manche) pour la création d'une chaufferie bois à alimentation automatique,
- 14 450 € à la ville d'Argentan (Orne), pour une AMO pour la mise en place d'une chaufferie bois,

Solaire thermique

- 6 638 € aux bénéficiaires de la prime régionale mentionnés dans le tableau joint en annexe 1, pour l'installation de chauffe-eau solaires,
- 1 410 € au bénéficiaire mentionné dans le tableau joint en annexe 2, pour la production d'eau chaude sanitaire ;
- 3 413 € au bénéficiaire mentionné dans le tableau joint en annexe 2, pour un séchoir à foin solaire,

Huiles végétales pures

- 450 € à l'EARL de la Duffetière pour l'acquisition d'un kit pour presse à colza,

au titre du dossier « Qualité de l'air-Economies d'énergie »

Haute Qualité Environnementale

- 11 392,50 € à l'EHPAD Saint Jacques et Saint Christophe à Cesny-Bois-Halbout (Calvados), pour une AMO HQE pour la reconstruction de l'établissement d'hébergement,

- 5 415 € à la Communauté de communes de Saint James (Manche) pour une AEU pour la création du Parc d'activités de la Croix Saint Vincent ;

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région*

- 2 000 € à la commune de Chanu (Orne) pour l'organisation du premier salon « bois énergie »,

- 3 439 € au CIER Montchauvet (Calvados) pour l'organisation d'une porte ouverte sur les énergies renouvelables ;

- d'annuler la subvention de 7 875 € accordée par délibération 06-473 du 19 mai 2006 à la société SEP Valorisation pour l'extension de la plate-forme de stockage, cette opération faisant l'objet d'une nouvelle attribution ;

- de prévoir pour les subventions d'investissement, les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-564

sur l'environnement : développement durable

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 1 000 € au GRAPE pour réaliser les actions d'éducation au développement durable prévues dans le cadre de la convention 2006 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la déclinaison 2006 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2006-2008, entre la Région Basse-Normandie et le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement (GRAPE) de Basse-Normandie,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-565

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - grandes filières - filière forêt - bois (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « démarches qualité et appui aux filières » de 2 000 000 € votée en 2006, un dossier « démarches qualité et appui aux filières AE » d'un montant de 58 300 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 58 300 € à l'AIFOBAN, au titre de la participation régionale au programme 2006 de l'association ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-566

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières – grandes filières – Elevage bovin - filière viande

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « démarches qualité et appui aux filières » de 1 100 000 € votée en 2006, un dossier « Grandes filières », d'un montant de 143 624 €,

- sur l'AE « démarches qualité et appui aux filières » de 2 000 000 € votée en 2006, un dossier « démarches qualité et appui aux filières AE » d'un montant de 474 420 € ;

- d'attribuer au CIRLVBV pour son programme d'actions 2006 de la filière bovine, les subventions suivantes :

- 143 624 € sur le chapitre 909 du Budget de la Région, pour l'investissement,

- 474 420 € sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour le fonctionnement ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-567

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières – grandes filières – Elevage bovin – filière lait

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « démarches qualité et appui aux filières » de 1 100 000 € votée en 2006, un dossier « Grandes filières », d'un montant de 331 000 €,

- sur l'AE « démarches qualité et appui aux filières » de 2 000 000 € votée en 2006, un dossier « Démarches qualité et appui aux filières AE » d'un montant de 140 700 € ;

- d'attribuer au CIRLVBN pour son programme d'actions 2006 de la filière lait, les subventions suivantes :

- 331 000 € sur le chapitre 909 du Budget de la Région, pour l'investissement,

- 140 700 € sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour le fonctionnement ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-568

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières – grandes filières - production porcine

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « démarches qualité et appui aux filières » de 1 100 000 € votée en 2006, un dossier « Grandes filières », d'un montant de 92 350 €,

- sur l'AE « démarches qualité et appui aux filières » de 2 000 000 € votée en 2006, un dossier « démarches qualité et appui aux filières AE » d'un montant de 57 850 € ;

- d'attribuer à l'ARIP Normande, pour son programme d'actions 2006, les subventions suivantes :

- 92 350 €, sur le chapitre 909 du Budget de la Région, pour l'investissement,

- 57 850 €, sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour le fonctionnement ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-569

**sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières – Grandes filières -
production légumière et horticole – (fonctionnement)**

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n°06-476 du 19 mai 2006 comme suit :
- d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- 5 000 € à l'AREFLH, pour le règlement de la cotisation 2006 de la Région Basse-Normandie,

- 541 570 € au SILEBAN, pour le programme légumier, horticole et pommes de terres-oignons de l'année 2006

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région :

- 205 120 € au SILEBAN, dans le cadre de la convention de préfiguration du contrat de pays du Cotentin si celle-ci est agréée ou à défaut directement ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-570

**sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières – Grandes filières -production
légumière et horticole – HORTI-PEPI**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à l'Association Horti-Pépi, une subvention de 14 552 € pour l'appui au fonctionnement de la structure en 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-571

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières – productions d'accompagnement – filière avicole et cunicole (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Démarches qualité et appui aux filières » de 2 000 000 € votée en 2006, un dossier « Grandes filières » d'un montant de 176 287 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 176 287 € à AVI-Normandie, pour le programme de développement des filières cunicole et avicole, pour l'année 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-572

**sur l'agriculture – démarches qualité et appui aux filières – grandes filières –
agriculture biologique – (investissement)**

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Démarches qualité et appui aux filières » de 1 100 000 € votée en 2006, un dossier « Grandes filières » d'un montant de 15 786 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 15 786 € d'aides aux investissements en agriculture biologique ;

- de modifier la délibération n° 06-190 du 24 février 2006 comme suit :

- la subvention accordée à Monsieur Gilles MARTIN pour l'achat d'une enrubanneuse est de 2 913 € et celle attribuée pour l'achat d'une faucheuse est de 1 671 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-573

**sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières – qualité et transformation
IRQUA Normandie et soutien aux démarches sous signe officiel de qualité -
modification**

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 05-77 du 11 février 2005 comme suit :

- la subvention de 11 680 € accordée à l'association « Route de l'Huître et du Pré Salé » pour sa participation au salon de l'agriculture 2005 est ramenée à 5 840 €, la base de la dépense subventionnable étant de 13 228,77 € et non de 29 195 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-574

sur l'agriculture : IRQUA Normandie et soutien aux démarches sous signe officiel de qualité – Cotisation 2006 à l'Association des Régions Européennes des Produits d'Origine (AREPO)

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant de 5 000 € à l'AREPO, pour le règlement de la cotisation 2006 de la Région Basse-Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-575

sur l'agriculture : Installation, emploi agricole et études – promotion de l'installation et du salariat - (fonctionnement)

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au CNASEA, les montants suivants :

- 13 733,30 € pour les aides aux contrats de parrainage, mentionnées dans le tableau joint en annexe ;
- 65,13 € au titre de la régularisation des frais de gestion de 13 contrats de parrainage 2006 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-576

sur l'agriculture : Installation, emploi agricole et études - aides aux agriculteurs récemment installés - (investissement)

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Installation, emploi agricole et études » de 550 000 € votée en 2006, un dossier « Aide aux investissements pour les Jeunes Agriculteurs récemment installés » d'un montant de 6 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant global de 6 000 € d'aides aux investissements productifs, à divers bénéficiaires, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe ;

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-577

sur l'agriculture : Installation, emploi agricole et études - soutien aux solidarités et aides à l'emploi durable - (investissement)

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Installation, emploi agricole et études » de 550 000 € votée en 2006, un dossier « Aides aux CUMA » d'un montant de 9 900 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à la CUMA Ecovaloris, une subvention de 9 900 €, pour l'achat de deux semoirs ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-578

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - études et actions exceptionnelles - études, expertise et prospective - (fonctionnement)

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation, emploi agricole et études » de 1 100 000 € votée en 2006, un dossier « études, expertise et prospective » d'un montant de 92 841,64 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- * pour la réalisation d'un projet de recherche concernant la prévention de la Rhodococcose équine

- 84 000 € à l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (soit 40 % du montant éligible),

- * pour la réalisation d'une étude sur le lien entre la nature de la flore prairiale et les caractéristiques des laits crus normands

- 5 675,18 € à ADRIA Normandie,

- 672,36 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie,

- 2 494,10 € à l'Institut National de Recherche Agronomique ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-579

**sur l'agriculture : aménagement rural – soutenir la filière équine – Filière cheval -
(investissement)**

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Aménagement rural » de 2 700 000 € votée en 2006, un dossier « Soutenir la filière équine », d'un montant de 26 008 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 10 000 € à la SCEA du Haras de Saint Ursin (Manche), pour la réalisation d'une piste d'entraînement,

- 10 000 € à l'EARL Ecurie Christophe GALLIER (Le Loreur - Manche), pour l'aménagement d'une piste fibrée pour trotteurs,

- 3 318 € à Monsieur Thierry LARDILLIER (Sainte Marguerite d'Elle - Calvados), pour la création d'un marcheur automatique,

- 2 352 € à Madame Véronique EUDE (Saint Mard de Reno - Calvados), pour l'aménagement d'une carrière,

- 338 € à Madame Aude POIRSIN (Basseneville - Calvados), pour l'aménagement d'un rond de débouillage ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base du pourcentage et du montant subventionnable conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur visa du service technique de contrôle, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-580

sur l'agriculture : aménagement rural – développer des activités périphériques à l'agriculture – filière cheval - (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour un montant global de 45 880 €, les subventions suivantes :

- 13 880 € au Syndicat des éleveurs de chevaux de sang de France, pour l'accueil de deux délégations dans les élevages de pur-sang bas –normands,

- 5 000 € à la Société d'Encouragement du Cheval Français, pour l'organisation du festival EPONA de Cabourg, édition 2006,

- 1 000 € à Normandie Dressage, pour l'organisation du championnat de France Handisport 2006,

- 26 000 € aux Haras Nationaux, pour le concours d'attelage du Pin, édition 2006 ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour le dossier Normandie Dressage ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-581

sur l'agriculture : aménagement rural – conforter les activités agricoles par un soutien aux activités périphériques – transformation locale, commercialisation des produits fermiers, marchés locaux, produits de qualité - (investissement)

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Aménagement rural » de 2 700 000 € votée en 2006, un dossier « transformation locale et produits de qualité, marchés locaux, produits fermiers » d'un montant de 2 689 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 1 087 € au GAEC de la Réussite (Manche), pour l'aménagement d'un local de vente (taux d'aide de 20%),

- 1 602 € à Monsieur Bruno FREMONT (Calvados), pour la mise en conformité d'un pressoir à cidre (taux d'aide 30 %) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-582

**sur l'agriculture : aménagement rural – conforter les activités agricoles par un soutien
aux activités périphériques – investissements agroalimentaires**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de remplacer dans la délibération 06-197 du 24 février 2006, la dénomination « SAS MARAIS - Escargots du Pré d'Auge » par la dénomination juridique « MARAIS SARL » ;

- de transférer à la société BATIROC NORMANDIE un montant d'aide de 8 411,80 € sur l'aide de 28 161,80 € attribuée par délibération n °05-932 du 21 novembre 2005 à la Biscuiterie de l'Abbaye pour la réalisation de travaux immobiliers, dans le cadre du contrat de Crédit-bail conclu avec la biscuiterie de l'Abbaye ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-583

sur l'agriculture : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA)

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre les dossiers de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Orne et les dossiers de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Manche sur le quota de la Région au nom des collectivités publiques (Etat, Région, Département) ;

- d'affecter sur l'AP « Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole » de 1 300 000 € votée en 2006, un dossier « PMPOA » d'un montant de 163 245,18 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, conformément aux tableaux joints en annexe :

- 79 832 € pour la mise en conformité des bâtiments d'élevage des 14 dossiers de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Orne,

- 83 413,18 €, pour la mise en conformité des bâtiments d'élevage des 12 dossiers de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Manche ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération au prorata des dépenses réalisées, sous réserve de la production des pièces réglementaires et sur proposition du service technique de contrôle ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-584

sur l'agriculture : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA) - demande de dérogation

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déroger à la règle de la déchéance quadriennale afin de permettre le versement des subventions suivantes, pour la mise en conformité de bâtiments d'élevage :

- 9 009,74 € accordés par délibération n °00-425 du 21 juillet 2000 à Monsieur Alain LETOURNEUR, Saint Fraimbault (Orne),

- 7 094,06 € accordés par délibération n °01-116 du 16 février 2001 à l'EARL MARGUERITE, Feings (Orne),

- 2 465,10 € accordés par délibération n °01-479 du 13 juillet 2001 à Monsieur Alain HEREL, Montbray (Manche),

- 4 221,31 € accordés par délibération n °00-346 du 16 juin 2000 à l'EARL DE LA CHABOSSIÈRE, Sainte Marie la Robert (Orne),

- 2 774,57 €. accordés par délibération n °00-632 du 17 novembre 2000 au GAEC DES MARRONNIERS, Condé sur Vire (Manche) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-585

sur le patrimoine

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer avec l'IMEC l'avenant n°5 à la convention d'occupation précaire de l'Abbaye d'Ardenne prolongeant ladite convention jusqu'au 31 décembre 2006 ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-586

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Commune de Bayeux	Organisation de la 20 ^{ème} édition des Fêtes Médiévales de Bayeux les 1 ^{er} et 2 juillet 2006	15 000,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-587

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, pour un montant total de 3 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Communauté de Communes de la Suisse Normande	Organisation de la huitième édition du week-end de la randonnée et des sports les 9 et 10 septembre 2006 à Saint-Omer	3 000,00 €
Comité d'Animation La Tollevastaise	Organisation du 10 ^{ème} anniversaire de la randonnée de VTT, pédestre et équestre à Tollevast le 14 octobre 2006	500,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 06-588

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux opérations d'animation locale, pour un montant total de 3 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Comité des Fêtes de Saint-Martin-des-Besaces	Organisation de différentes manifestations autour du thème du cinéma comique les 7,8 et 9 juillet 2006 dans le cadre de la Fête Saint-Clair à Saint-Martin-des-Besaces	500,00 €
Comité des Fêtes de Bricquebec	Réalisation dans le cadre d'une reconstitution historique d'un camp de troupes napoléoniennes les 29 et 30 juillet 2006 à Bricquebec	1 000,00 €
Association « Saint-Laurent 2006 »	Organisation de l'assemblée générale des villes et villages portant le nom de Saint-Laurent les 5 et 6 août 2006 à Saint-Laurent-de-Cuves	1 500,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-589

sur la promotion de la Région : Centre Juno Beach

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre de la promotion de la Région, sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 3 000 € au Centre Juno Beach, dans le cadre d'un échange franco-canadien de jeunes ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-590

sur l'exercice de mandats spéciaux

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 934 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-591

sur les marchés

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 JUIN 2006

Réunie le vendredi 16 juin 2006, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. LE RACHINEL.

Sont excusés :

Mme AMELINE, MM. DESCHAMPS, DURON, FORAFO, Mmes KORO, LAFAY, MM. PINEL, SOUBIEN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

I - Autorisations de signatures

- d'attribuer les marchés aux maîtres d'œuvre proposés, sur avis de la Commission Jury ou du Jury de Concours du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés, avenants et décisions de poursuivre, ainsi que tous les actes s'y rapportant ;

II - Autorisation de lancements de consultations

- d'autoriser le Président à lancer les consultations en application des articles 26 à 30 du Code des Marchés Publics, de l'article 74 dudit Code pour les prestations de maîtrise d'œuvre ne relevant pas des monuments historiques, et de l'article 35-III-4° du Code des Marchés Publics, lorsque les prestations de maîtrise d'œuvre relèvent de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques ;

- d'autoriser les mandataires à lancer les consultations, objet de leur convention de mandat respective, en application des mêmes articles ;

- d'autoriser le Président et les mandataires à relancer les consultations en cas d'Appel d'Offres infructueux ;

- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE TECHNIQUE

I - Autorisation de signature

I.1 MARCHES

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot	Attributaire	Imputation	Montant € HT
ICADE G3A	14	Réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse du bâtiment H au lycée Jules Verne à MONDEVILLE	Travaux	Lot unique - étanchéité	SEB – 14310 Villers Bocage	902	58 237.48
ICADE G3A	14	Réfection de l'étanchéité des toitures terrasses au lycée Jean Rostand à CAEN	Travaux	Lot unique – étanchéité	CIBETANCHE	902	59 500.00
ICADE G3A	14	Remplacement des portes extérieures au lycée Jean Rostand à CAEN	Travaux	Lot unique – portes extérieures	GUERIN DANIEL	902	80 620.00 compris options 1 – 2 - 3
Sans objet PATRIMOINE	50	Réaménagement de l'Auditoire au Prieuré d'ARDEVON	Travaux	Lot 4 – Cloisons sèches-Isolation	Ateliers BODIN – 50170 Beauvoir	903	8 024.54
				Lot 7 – Electricité	LETOURNEUR – 50300 Ponts sous Avranches	903	4 995.68
				Lot 8 – Chauffage VMC	BLOUIN – 50300 Avranches	903	6 515.00
Sans objet NTIC	14	Accès au réseau régional VIKMAN pour les lycées publics et établissements assimilés	Services	Lot unique	ALTITUDE TELECOM – 92057 Paris la Défense	905	Minimum/3ans : 200 000 Maximum/3ans : 800 000
DDE 61	61	LYCEE « ALAIN » d'ALENCON – Aménagement du hall d'accueil et de locaux annexes.	Travaux	Lot n° 11 : alarme incendie	E.T.D.E. LAPEYRE 61000 Alençon.	902	143 670,59
DDE 61	61	LYCEES DE L'ORNE – Mise en conformité de postes de transformation et de distribution électriques.	Travaux	Lot unique : électricité.	DESSAIGNE 53640 Le Horps.	902	239 514,00

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot	Attributaire	Imputation	Montant € HT
Sans objet EDUCATION PATRIMOINE	14	Mise en conformité du site de chariots élévateurs avec les critères pédagogiques au Lycée MERMOZ de Vire	Travaux	Lot unique	BRIONNE 50140 St Clément Rancoudray	902	28 970.00
Sans objet PATRIMOINE	14	Sécurisation des murs de l'ABBAYE d'ARDENNE de St Germain la Blanche Herbe	Travaux	Lot 1 – Maçonnerie Pierre de taille	LEFEVRE 14730 Giberville	903	173 708.50
Sans objet PATRIMOINE	14	Reprise de 3 frontons de l'Aile Sud de l'ABBAYE AUX DAMES de Caen	Travaux	Lot 1 – Maçonnerie Pierre de taille	QUELIN 14840 Démouville	903	35 294.31
Normandie Aménagement	14	Mise en conformité de postes de distribution et de transformation électriques dans les lycées de Basse-Normandie	Travaux	Lot unique	CEGELEC OUEST	902	202 937,28
DDE 50	50	Restructuration de l'externat au lycée Littré à Avranches	Travaux	Lot 2 – Couverture – Etanchéité	LA FOUGERAISE D'ETANCHEITE 35133 Romagné	902	38 173.87
				Lot 4 – Menuiseries extérieures aluminium – métallerie	LECARDONNEL 50570 Carantilly	902	105 781.56
				Lot 7 Menuiseries intérieures bois	PIEDAGNEL & LAISNEY 50180 Agneaux	902	116 738.60
				Lot 12 Electricité	EGEA 50140 Mortain	902	219 363.00

I.2 - AVENANTS

[illegible]

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot + n° de marché	Attributaire	Imputation	Avenant € HT + % variation marché initial
DDE 50	50	LYCEE ALEXIS DE TOCQUEVILLE CHERBOURG – Aménagement du « cœur de lycée » et d'une partie de l'externat	Travaux	Lot n° 5 menuiseries extérieures aluminium Marché n° 167.04	LECARDONNEL 50570 CARANTILLY	902	4.107,25 € HT + 1,75 %
Le bureau de contrôle demande de désenfumer le couloir de l'administration du niveau 2. Cette contrainte entraîne une plus value de 6.390,02 € HT. Des économies d'un montant de 2.282,77 € HT ont été proposées par le maître d'œuvre pour réduire le dépassement du marché initial à + 1,75 %.							
DDE 61	61	Lycée « Mézen » d'ALENCON Restructuration de locaux d'Internat.	Travaux	Lot n° 1 – désamiantage – démolitions légères N° 304-05	BOUTTE	902	+ 1 667,70 (+ 4,01 %)
Retrait et évacuation de cloisons en amiante dans les locaux lingerie et de dalles de revêtements de sols amiantées non mentionnées dans le diagnostic.							
DDE 61	61	Lycée « Mézen » d'ALENCON Restructuration de locaux d'Internat.	Travaux	Lot n° 3 – bardage métallique. N° 306-05	GONDOUIN	902	+ 897,12 (+ 2,61 %)
Fourniture de laine de verre pour isolation thermique du dernier niveau de l'internat dans le cadre d'économie d'énergie.							
DDE 61	61	Lycée « Mézen » d'ALENCON Restructuration de locaux d'Internat.	Travaux	Lot n° 4 – menuiseries ext. alu et acier. N° 307-05	ALBATI	902	+ 2 334,55 (+ 2,92 %)
Remplacement des châssis à 2 vantaux dont 1 O.B. par des doubles châssis à 1 vantail pour la pérennité des ouvrages dans leur manipulation d'ouverture plus facile.							
DDE 61	61	Lycée « Mézen » d'ALENCON Restructuration de locaux d'Internat.	Travaux	Lot n° 5 – menuiseries extérieures bois N° 308-05	FABRIPOSE	902	+ 889,71 (+ 2,81 %)
Renforcement de cloisons existantes pour améliorer leur tenue et suppression de trois portes CF ½ h .							
DDE 61	61	Lycée « Mézen » d'ALENCON Restructuration de locaux d'Internat.	Travaux	Lot n° 6 – Plâtrerie sèche. N° 309-05	MAILHES-POTTIER.	902	+ 1 968,54 (+ 3,42 %)
Doublage de cloisons séparatives amiantées pour protection contre tout risque.							

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot + n° de marché	Attributaire	Imputation	Avenant € HT + % variation marché initial
DDE 61	61	Lycée « Mézen » d'ALENCON Restructuration de locaux d'Internat.	Travaux	Lot n° 7 – plafonds suspendus N° 310-05	QUALI-PROFIL	902	+ 542,46 (+ 4,90 %)
Mise en place d'un faux-plafond dans le local « séchoir » pour cacher le flocage CF 1 h réalisé dans le cadre de cette opération.							
DDE 61	61	Lycée « Mézen » d'ALENCON Restructuration de locaux d'Internat.	Travaux	Lot n° 9 – électricité – courants forts et faibles. N° 312-05	VONTHRON	902	+ 663,94 (+ 0,70 %)
Modification des installations électriques existantes suite à la nouvelle distribution des locaux « lingerie ».							
DDE 61	61	Lycée « Mézen » d'ALENCON Restructuration de locaux d'Internat.	Travaux	Lot n° 10 – revêtements de sols souples. N° 313-05	GAGNEUX DECORS	902	+ 760,33 (+ 2,76 %)
Dépose du revêtement de sol existant sur les paliers de la cage d'escalier « B » non prévu au marché initial.							
DDE 61	61	Lycée « Mézen » d'ALENCON Restructuration de locaux d'Internat.	Travaux	Lot n°11 – peinture. N° 314-05	GOUIN	902	+ 311,77 (+ 0,95 %)
Réfection des peintures du bloc sanitaire du 1 ^{er} étage desservant les locaux « lingerie » non prévu au marché initial..							
DDE 61	61	Lycée « M. de Navarre » d'ALENCON Remplacement de menuiseries et réfection de façades.	Travaux	Lot n°1 - Menuiseries PVC et acier. N° 107-06	M.P.O.	902	+ 6 852,33 (+ 3,81 %)
Mise en place d'un habillage P.V.C. intérieur sur les meneaux pour éviter les moisissures dues à la condensation et remplacement des châssis des pignons des internats non prescrits au marché initial.							
DDE 50	50	Remplacement des menuiseries extérieures au lycée Robert de Mortain à Mortain (50)	Travaux	Lot unique – Menuiseries extérieures et PVC Marché n°14.06	OXXO 61250 DAMIGNY	902	+ 3 225.14 + 3.84 % (avenant n° 1 +4,72 %) (total : + 8.56 %)
La dernière visite périodique du bâtiment a imposé la mise en place de ventilation dans tous les locaux comportant du gaz. La mise en place des ces ventilations entraîne un surcoût compatible avec l'enveloppe financière. Ces travaux complémentaires augmentent le montant de base du marché de 8,56 % en prenant en compte l'avenant n° 1 de + 4,72 %.							
La commission d'appel d'offres a donné un avis favorable à la passation de cet avenant lors de sa réunion du 14 juin 2006.							

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot + n° de marché	Attributaire	Imputation	Avenant € HT + % variation marché initial
DDE 50	50	LYCEE ALEXIS DE TOCQUEVILLE CHERBOURG – Aménagement du « cœur de lycée » et d'une partie de l'externat	Travaux	Lot n° 5 menuiseries extérieures aluminium Marché n° 167.04	LECARDONNEL 50570 CARANTILLY	902	6.390,02 + 2,72 %
Le bureau de contrôle demande de désenfumer le couloir de l'administration du niveau 2.							

II - Autorisation de lancement de consultation

Mandataire	Département	Nature prestation	Objet du marché
ICADE G3A	14	Services Travaux	Remplacement de menuiseries extérieures au lycée Marie Curie à VIRE
ICADE G3A	14	Services Travaux	Remplacement de menuiseries extérieures au lycée Jean Mermoz à VIRE
DDE 61	61	Services Travaux	CHANGEMENT D'INTITULÉ Création d'une salle polyvalente, d'un lieu de vie, de locaux pour les carrières sanitaires et sociales et aménagement d'une infirmerie au lycée Maréchal Leclerc à Alençon AU LIEU DE Création d'une salle polyvalente (CP du 27/1/06)